COLLÈGE DE LA TREZENCE

VOYAGE EN ALLEMAGNE PROPOSE AUX ELEVES GERMANISTES DE 5ème, 4ème et de 3ème

Le séjour que le collège d'Aulnay organise, en association avec le collège de Loulay, se déroulera du **13 au 18 mai 2018** dans le Land de Baden-Württemberg, la vallée du Rhin, le Land de Hessen et le Land de Rhénanie-Palatinat.

Le programme comporte à Heidelberg la visite de la ville et la montée en funiculaire au château, à Rüdesheim le point de vue du monument Niederwald, la découverte de Rüdesheim et la croisière sur le Rhin , à Francfort la visite de la ville, la montée à la Main Tower et le musée de la communication, à Mayence le musée et l'atelier de Gutenberg et la découverte du centre historique de la ville.

Ce séjour va permettre aux élèves de réinvestir leurs connaissances linguistiques et de découvrir certains aspects de la culture allemande. Cette expérience s'inscrit dans un **projet pédagogique** et donnera lieu à une réalisation des élèves en fin d'année (productions diverses selon les niveaux).

Le voyage se fera en bus.

Le départ est prévu le dimanche 13 mai en soirée.

Le retour est prévu le vendredi 18 mai en matinée, après un voyage de nuit.

Le tarif du séjour comprend :

- ***Le voyage aller-retour***
- ***Les visites des villes et des sites culturels***
- ***L'hébergement en famille hôtesse*** (les élèves seront à deux, trois ou quatre par famille), ***la pension complète du soir J2 au midi J5***
- ***Le déjeuner du J2 et le dîner du J5. Les petits-déjeuners J2 et J6 seront pris en charge par le collège***
- ***L'assurance annulation pour le groupe***
- ***L'assurance annulation individuelle*** *qui dispose de clauses de franchise non négligeables*

Il faudra prévoir un pique-nique dîner pour le 13/05 au soir.

Une réunion de préparation au voyage sera organisée en avril.

D'ores et déjà, il faut **ABSOLUMENT** prévoir **une carte d'identité** pour les élèves partants.

Il faut aussi demander à votre caisse une **carte européenne d'assurance maladie (gratuite), compléter le formulaire d'autorisation du territoire et la fiche santé.**